

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 21 décembre 2023

Date de l'annonce publique : 08/12/2023

Date de la convocation des conseillers : 08/12/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence		Néant.
Procuration		Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-12-21 - 1.03
Point de l'ordre du jour		1.03
Objet		Acte notarié - Vente par la Commune (emprise n° 386/2084 sise à Crauthem)

Le conseil communal,

Vu l'acte du 13 novembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente d'une place sise à Crauthem effectuée pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 24343 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec les époux RONCK-PLICH :

Vente d'une place sise à Crauthem, rue Alexandre Schintgen, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit :

- Numéro 386/2084, lieu-dit: "rue Alexandre Schintgen", place, contenant 01 are 03 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 100,00 euros ;

Vu l'article 1/650/261100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 24343 du 13 novembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente d'une place sise à Crauthem, rue Alexandre Schintgen.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 28 décembre 2023

POUR
EXPEDITION
CONFORME


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,